

Avec vous, là où ça compte.

Certification | Fiscalité | Services-conseils | Actuariat | Syndics et gestionnaires

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

Conseil de votre expert Mallette - Validation des numéros de TPS et de TVQ

Les règles fiscales sont claires quant à la nécessité d'obtenir et de valider les numéros d'inscription à la TPS et à la TVQ de vos fournisseurs avant de pouvoir réclamer un CTI ou un RTI, pour toute facture excédant 30 \$. Les vérificateurs de Revenu Québec sont très stricts dans l'application de cette règle et refuseront tout CTI-RTI.

Le site Internet de Revenu Québec intègre un outil de validation du numéro de TVQ facile d'utilisation : http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/services/sgp_validation_tvq/default.aspx. L'ARC fait de même pour ce qui est de la TPS <http://www.cra-arc.gc.ca/esrvc-srvce/tx/bsnss/gsthstrgstry/menu-fra.html>.